



Lettre d'information

n° 63

janvier - mars 1994

5 F

B.P. 245 - 75227 PARIS CEDEX 05

ISSN 0996-5572

L'ARROGANCE DU NUCLÉAIRE

Ce premier numéro de la *Lettre d'Information du Comité Stop Nogent-sur-Seine* pour 1994 ne paraît que maintenant, du fait des activités qui nous ont accaparés depuis quelques mois : le suivi de la centrale, les contributions à la marche Malville-Matignon contre Superphénix et l'information auprès des populations de la région de Nogent nous ont laissé peu de répit. Le prochain numéro suivra de peu celui-ci.

Depuis un an environ, la situation générale de l'industrie nucléaire française est entrée dans une phase encore plus préoccupante que de coutume : EDF a pour le moment renoncé à soutenir le rythme des réparations qu'elle avait annoncées pour ses réacteurs. Elle n'en est qu'au troisième remplacement de générateur de vapeur (à Gravelines 1) et le renouvellement des couvercles de cuve n'a même pas commencé.

Comme l'indique le document que nous reproduisons pages 8 et 9, la direction nationale d'EDF a délibérément pris une orientation inquiétante : diminuer les travaux de maintenance, afin de présenter un meilleur bilan d'exploitation.

Cette situation s'accompagne de quelques verdicts de justice pour le moins scandaleux, qui manifestent

un très nette volonté de dissuader toute critique du nucléaire : les occupants des grues de Civaux (qui protestaient contre ce projet de centrale nucléaire dans la Vienne *) ont été condamnés en première instance pour... *violation de domicile* (au tribunal de Poitiers, en février 1994) et le journal *Le Parisien* a été condamné au tribunal de Créteil pour... *désinformation*, en novembre 1993. Dans son supplément pour le Val de Marne, un article avait signalé la situation scandaleuse de l'école maternelle Pierre et Marie Curie, à Nogent-sur-Marne, et émis quelques doutes sur l'information officielle (qui s'est effectivement avérée mensongère) ; ce bâtiment est construit sur le site d'un ancien laboratoire des Curie et les mesures ont montré un taux de radon élevé, qui implique la présence dangereuse de radium dans le sol.

Ces deux procès doivent être à nouveau jugés en appel, et les inculpés peuvent être assurés de toute notre solidarité. Ce genre d'affaire montre toute l'arrogance dont le lobby nucléaire fait preuve depuis quelques mois. Au-delà des phrases rituelles sur la transparence de l'information, il apparaît donc que les vieilles méthodes sont là, plus que jamais !

Paris, le 25 mai 1994

* voir encadré page 7.

Jean-Louis VIDAL

Nous avons appris avec tristesse la mort de Jean-Louis Vidal, militant des Verts, et ancien conseiller municipal vert à la Mairie de Paris. C'était le seul élu vert de la Ville de Paris et il avait cédé sa place lors du « tourniquet ». Jean-Louis a été membre du Comité Stop-Nogent. Il a également été à l'origine de la commission d'enquête de la Ville de Paris sur la centrale de Nogent. Cette collaboration a été très fructueuse et nous a permis de mieux apprécier son efficacité, sa capacité de travail et son honnêteté. Jean-Louis savait reconnaître les places respectives de l'action politique et de l'action associative, utiliser sa position d'élu de façon favorable à l'activité des associations. C'était pour nous quelqu'un de confiance, unanimement apprécié. Qu'il nous soit permis de nous associer à la douleur de Marie-Suzanne et de leur bébé. Jean-Louis est parti, mais sa mémoire demeurera longtemps chez les membres du Comité.

SOMMAIRE

Editorial	page 1
Compte-rendu de l'Assemblée générale	page 2
La Commission locale d'information de Nogent-sur-Seine (CLI)	page 3
Questions à la CLI sur le fonctionnement de la centrale	page 3/5
La séance de la CLI	page 6/7
Document :	
les lacunes de la maintenance à EDF	page 8/9
Absence de réponse	page 9

Notre nouvelle adresse postale :
Comité Stop Nogent-sur-Seine
B.P. 245 - 75227 PARIS CEDEX 05

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE DÉCEMBRE 1993

Le Comité Stop-Nogent a tenu son Assemblée générale annuelle le 11 décembre 1993.

Ses activités pour l'année écoulée se sont réparties selon trois directions :

- suivi de la centrale

Nous continuons à effectuer des prélèvements de végétaux en Seine pour les faire analyser (les proportions de matériaux radioactifs qu'ils contiennent peut fournir des renseignements sur certains dysfonctionnements de la centrale). Ces opérations sont financées depuis des années grâce à une souscription spéciale. Les mesures n'ont révélé que peu de choses cette année, du fait que EDF semble réduire de plus en plus les quantités de radioactivité rejetées en Seine. La proportion de Cobalt 58 et de Cobalt 60 dans les fontinales paraît cependant indiquer que le problème de corrosion de l'alliage Inconel 600 dans la centrale ne doit pas être vraiment réglé, mais l'affaire demeure obscure.

Il y a eu deux incidents marquants au cours de cette année :

- le 29 avril, une aspersion intempesive du bâtiment réacteur 1,
- à l'automne, la fissuration des deux conduites alimentant le circuit d'eau brut du réacteur n°1.

(Voir le compte-rendu de la réunion de Commission locale d'information, pages 6 et 7, pour les détails).

- participation à la commission locale d'information reconstituée à Nogent-sur-Seine

Cette affaire s'est déroulée en plusieurs temps : il y a eu les réunions de préparation, où le sous-préfet de Nogent-sur-Seine nous avait invité (en avril et en juin), la réunion de septembre, où cette commission a été déclarée créée (nous avons décidé dans les semaines suivantes d'y participer, malgré nos réticences sur ses modalités de fonctionnement), et la première « action » de cette commission en novembre : une réunion d'information pour les directeurs d'école et les enseignants de la région proche de la centrale (nous y sommes intervenus, bien que les organisateurs de la commission n'aient pas jugé utile de nous inviter, cf. *Lettre du Comité* n°62, p. 4).

La période d'avril à octobre 1993 était une phase de mise en place, mais nous avons constaté une évolution très nette du discours officiel : alors qu'au début, on tenait devant nous un langage surprenant de franchise (les dispositions du Plan Particulier d'Intervention en cas d'accident étaient par exemple reconnues comme très insuffisante en cas de catastrophe

nucléaire), les représentants de la DDASS ou de la Protection civile ont peu à peu infléchi le sens de leurs déclarations, tandis qu'ils maintenaient la vieille langue de bois dans leurs déclarations publiques. La vigilance, pour ne pas dire la méfiance, s'annonce donc comme impérative pour les réunions de 1994.

- contribution à diverses rencontres antinucléaires

Elles ont lieu dans le cadre de la préparation d'une campagne pour une sortie rapide du nucléaire (rencontre du 22 mai 1993 à Paris, réunions de travail du 25 septembre 1993 à Paris et du 7 novembre 1993 à Limoges). Cette activité n'a pour le moment pas abouti à la définition d'une base d'action commune entre les groupes et associations français. L'idée de définir une priorité antinucléaire suscite en effet deux types de réticences : le refus du nucléaire est soit pris comme un moyen de changer la société, soit considéré comme un élément de promotion d'énergies nouvelles (allant également dans le sens d'un changement de la société). Dans les deux cas, l'idée d'une campagne axée sur une simple sortie du nucléaire ne semble guère motiver une partie non négligeable des comités, alors que ce serait sans doute le seul moyen de sortir du cercle habituel des gens déjà sensibilisés au danger nucléaire.

RAPPORT FINANCIER, ÉLECTION DU BUREAU :

Le rapport financier a montré que les finances du comité étaient en légère hausse (les rentrées ont faibli, par suite d'une diminution relative des adhésions, mais les dépenses ont diminué dans une proportion légèrement supérieure). Cette situation résulte de l'absence de certaines activités coûteuses, comme la diffusion de 4 pages d'information sur le Nogentais (deux avaient été distribués en 1992).

Le précédent bureau a été reconduit à l'unanimité.

PERSPECTIVES D'ACTIONS POUR L'ANNÉE À VENIR :

- réunions de formation et d'information sur divers thèmes concernant l'industrie nucléaire, pour les adhérents et les sympathisants du comité (le sujet n'en est pas encore déterminé).
- participation aux actions contre le redémarrage de Superphénix (marche du 9 avril au 8 mai 1994).
- le suivi de la centrale s'accompagnera de la participation à la CLI, mais sans pour autant remplacer notre action auprès des populations locales.

En attendant le prochain numéro...

Le 23 avril 1994, nous avons organisé une réunion publique à Nogent-sur-Seine, et le 26 avril, nous avons procédé à un lâcher de ballons devant la centrale, pour accueillir la marche Malville-Matignon, contre Superphénix. Les résultats de ces diverses actions seront discutés dans le prochain bulletin (qui paraîtra vers la fin du mois de juin).

Nous avons en particulier attaché aux ballons une étiquette demandant qu'elle nous soit renvoyée, en indiquant le lieu où le ballon avait été retrouvé. Plus d'une trentaine nous ont été à ce jour retournés, et l'analyse de la dispersion des ballons, indicatrice d'une contamination possible par un nuage radioactif en cas d'accident, est pleine d'enseignements.

La Commission locale d'information de Nogent-sur-Seine

Dans les numéros précédents de cette Lettre, nous avons rappelé ce qu'est une Commission locale d'Information en France (un organe consultatif composé de notables et d'associations, auprès d'une installation nucléaire de base). Celle de Nogent-sur-Seine a donc été recréée en octobre 1993 et nous avons accepté dans les semaines suivantes, sur invitation de M^{me} le Sous-préfet et de M. Ancelin, président de cette CLI, d'y participer officiellement. Nos réticences tenaient principalement au mode de fonctionnement choisi (les associations auront beaucoup de mal à y faire entendre leur voix), mais nous avons jugé malgré tout qu'il fallait encore une fois faire la démonstration que les antinucléaires ne sont pas à l'origine du manque de débat et d'information publics sur le nucléaire dans ce pays.

Dès la première véritable réunion, en février 1994, il est apparu que cette CLI ne parvenait guère à fonctionner selon les critères qu'elle s'était pourtant donnés (laisser un délai de trois semaines par exemple pour permettre aux membres de poser les questions avant une réunion).

Comme les lecteurs pourront le constater, nous avons formulé diverses questions sur l'état de la centrale (pages 4 et 5), mais elles n'ont pour la plupart pas reçu de réponse ce jour-là (compte-rendu pages 6 et 7). Deux mois plus tard, un « avant-projet » de réponse nous a finalement été envoyé, mais son contenu est très en deçà de ce qu'on était en droit d'attendre (voir p. 9). Le problème de la politique de la maintenance à EDF nous paraît l'élément le plus significatif de ces derniers mois, comme l'indique le document reproduit pages 8 et 9.

Paris, le 2 février 1994

Les dysfonctionnements de la CLI de Nogent-sur-Seine

Monsieur le Président,

La prochaine séance de la Commission locale d'Information nous a été annoncée le 1^{er} février 1994 pour le 11 du même mois, par un courrier posté le 28 janvier. Or, le règlement intérieur de cette commission stipule que les questions que tout membre de la CLI souhaite voir traitées doivent être arrivées au moins trois semaines à l'avance au secrétariat de la Commission pour être mises à l'ordre du jour ! Il devient difficile de préparer ces réunions...

Comme l'indique la lettre ci-jointe, que nous avons préparée pour cette séance, nos questions, nombreuses, traitent d'aspects cruciaux du fonctionnement de la centrale de Nogent.

Nous vous remercions de bien vouloir repousser cette réunion, à moins que les membres de la CLI concernés ne répondent à nos questions par écrit dans le court laps de temps qui reste.

Ce non-respect des procédures est d'autant plus étonnant que la question avait déjà été posée lors de la réunion de fondation, le 23 septembre 1993 (cf. compte-rendu officiel, p. 4), et que vous aviez répondu positivement.

Autre dysfonctionnement répété de cette Commission, la manière dont les comptes-rendus de séance minimisent les points délicats apparus dans les débats.

Pour la réunion préparatoire d'avril, ce qui nous avait été affirmé de vive voix sur les limites bien réelles du Plan Particulier d'Intervention, par des responsables de son application, n'apparaissait plus guère dans le compte-rendu.

Cette fois, le compte-rendu de la réunion de création de la CLI du 23 septembre 1993 élude la discussion sur les modes de décision internes de cette Commission, en particulier quand il s'agira de décider quels experts ou contre-experts inviter. Il nous a été affirmé au cours de cette séance, en réponse à nos questions explicites, que toute décision de ce genre devrait intervenir à la majorité de la commission, avec pour seul correctif l'initiative du Président, auquel il conviendrait de faire confiance par avance. Le porte-à-faux dans lequel se trouvent ainsi mises les associations est passé sous silence. Moins ce point sera clair, et plus il sera source de litiges.

Nous souhaitons que ceci n'entrave pas déjà le fonctionnement de la Commission. La date et la teneur de la prochaine réunion, et notamment les réponses qui seront apportées ou non à nos questions, permettront d'en juger.

QUESTIONS ÉCRITES A LA C.L.I.

Monsieur le Maire de Nogent-sur-Seine,
Président de la CLI du CNPE-EDF Nogent,
et Monsieur le Directeur du CNPE-EDF Nogent.

Paris, le 2 février 1994

Copie à :

Monsieur le Préfet de l'Aube,
Madame le Sous-Préfet de Nogent,
DRIRE Champagne-Ardenne,
La presse.

Messieurs,

Dans le cadre de la préparation de la réunion de présentation du traditionnel bilan annuel prévue le vendredi 11 février, nous vous présentons une liste de questions auxquelles nous souhaitons obtenir une réponse écrite lors de ladite réunion.

Des informations en notre possession suscitent la plus vive inquiétude sur le plan de la sûreté de l'installation, problèmes génériques, tassement du site, défaut de maintenance, autorisations de prises et rejets d'eau, cycle du combustible.

Nous souhaitons d'autre part que cette réunion se déroule sans blocage, sans tentative de mise à l'écart de nos interventions, fussent-elles dérangeantes, et avec le plus grand souci d'application des règles de la transparence.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments antinucléaires.

*Pour le Comité Stop-Nogent
Guy Fargette et Claude Boyer*

Intervention du comité Stop Nogent-sur-Seine pour la réunion de la CLI du CNPE Nogent du 11 février 1994

DÉFAUT DE MAINTENANCE :

Lors de l'arrêt de la tranche 1, deux tiers des opérations de maintenance prévues dans la programmation nationale n'ont pas été effectuées. Il semble qu'un retard « administratif » soit à l'origine de la non exécution de modifications rendues nécessaires par la mise en évidence de défauts génériques et le retour d'expérience. Pourtant, la probabilité « officielle » d'un accident majeur de 1.10^{-6} réacteur/an est actuellement aggravée, bien en delà du risque considéré comme acceptable.

L'augmentation croissante des coûts de maintenance imputables à la dégradation du parc, l'allongement des périodes d'arrêt de tranches pour assurer les modifications indispensables, pèsent lourdement sur la productivité, le prix final du kWh, et la compétitivité relative de l'électronucléaire.

Cependant, les récentes déclarations publiques de la direction nationale d'EDF, font état d'une « disponibilité record » du parc électronucléaire, information en contradiction avec les différents rapports de sûreté (défauts génériques, vieillissement prématuré des matériaux, risque d'excursion nucléaire par introduction d'eau non borée, etc.)¹, qui devraient, logiquement, se traduire par une augmentation des périodes d'arrêt de tranche, une réduction de la disponibilité du parc, afin de garantir la probabilité du risque d'accident. On peut se demander si les choix politiques ne privilégient pas la productivité au détriment de la sûreté.

Aussi, nous souhaitons obtenir des réponses précises aux questions suivantes :

¹ Rapport de l'IPSN sur le vieillissement des centrales nucléaires REP ; Bilan de sûreté nucléaire de la Direction de l'Équipement d'EDF.

- Le « retard administratif » des dossiers a-t-il un lien avec les problèmes de productivité et la disponibilité du parc ?
- Sinon, quelles sont les causes exactes de ce retard ?
- Quelle analyse en a été faite ?
- Quelles solutions ont été adoptées pour éviter le renouvellement de ces retards ?
- Quelle est la liste (en langage clair), des opérations effectuées, et non effectuées ?

PRISES ET REJETS D'EAU EN SEINE :

Les impératifs du débit de rivière et les autorisations de rejets en sulfates, déjà très élevées pour le site de Nogent (27 tonnes/jour), ont limité en 1993 la puissance de fonctionnement de l'installation ; notamment du 4 au 11 février.

- Où en est le nouvel arrêté d'autorisation de rejets en rivière ? Cette affaire semble bloquée depuis plus de deux ans.
- Où en sont les rejets (sans autorisation) de cuivre et de zinc provenant de la perte par abrasion et corrosion des tubes en laiton des condenseurs (près de 30 kg/jour, soit plusieurs tonnes/an) ?
- Quel est le bilan détaillé des quantités d'eau prises, rejetées et évaporées ?
- Les Service de la Navigation (organisme de contrôle) disposent-ils actuellement de procédés de mesures en temps réel, et quels sont les résultats des mesures des débits d'eau et chimiques ?

CYCLE DU COMBUSTIBLE :

Dans le but de réduire les quantités de combustibles à retraiter, le rechargement en oxyde d'uranium devait s'effectuer en quart de cœur par an au lieu du tiers, mais avec un combustible enrichi à 3,75 % d'isotope fissile (²³⁵U) au lieu de 3,25 %. Il semble que pour des raisons techniques dont nous aimerions connaître les détails, l'exploitant soit revenu à un cycle « tiers de cœur », mais avec un combustible à 3,75 %, donc 15 % de plus de combustible, et sans augmentation de durée des campagnes annuelles. Les installations disposent donc d'une réserve d'énergie supplémentaire.

- Où passe donc ce supplément d'énergie ?

TASSEMENT DU SITE

L'année 1993 a été marquée par la fissuration simultanée des deux tuyauteries redondantes assurant l'alimentation en eau brute secourue (SEC) de la tranche n° 1.

- Si la sécheresse du moment n'avait pas permis à des techniciens de remarquer la présence anormale d'une flaque d'eau sur le site, combien de temps l'exploitant aurait-il mis pour détecter l'incident ?

La cause de l'incident est imputable à l'enfoncement du bloc d'ancrage en béton, sensé maintenir les deux tuyauteries. Déjà, par le passé, la même tranche a connu un enfoncement de 0,30 mètre sur le bâtiment réacteur, et de 0,15 mètre sur le bâtiment des auxiliaires nucléaires. Il est donc logique de se demander si la prochaine fois, ce ne sera pas un affaissement de l'usine électrique susceptible d'entraîner une rupture des lignes « vapeur » ; ou une fissuration des tuyauteries qui acheminent des effluents liquides radioactifs vers les 6 cuves de rétention.

- Compte tenu de la nature du sous-sol et des antécédents, quelles sont les mesures prises pour la surveillance du tassement sur l'ensemble du site ?

- Si une part des relevés ont déjà été effectués, les documents sont-ils disponibles ?

INCIDENT D'ASPERSION INTEMPESTIVE DANS L'ENCEINTE DE CONFINEMENT DE LA TRANCHE 1

Peu avant l'arrêt normal de la tranche pour rechargement en combustible, le système destiné à faire chuter une pression anormale dans le bâtiment réacteur due à la vaporisation de l'eau du réacteur à 328 °C et 155 bars (par exemple en cas de rupture d'une tuyauterie primaire), s'est déclenché intempestivement. L'eau injectée provient du réservoir PTR, c'est donc de l'eau à 20 °C, additionnée d'acide borique à 2000 ppm. Elle est donc susceptible de provoquer un choc thermique sur des tuyauteries à plus de 300 °C, et l'acide borique est connu pour sa forte capacité de corrosion sur les

² Vitesse de déformation d'un matériau lorsqu'une force constante lui est appliquée.

³ Pour un réacteur de 1300 MW électriques comme Nogent, la puissance nominale du réacteur est de 3900 MW thermiques (les deux tiers de l'énergie est perdue), ce qui permet d'envisager une excursion nucléaire (explosion) de 700000 MW. En comparaison, Tchernobyl c'était 200000 MW.

⁴ Les enceintes de confinement sont prévues pour résister à une mise

aciers noirs qui sont alors fragilisés. De plus, l'incident a neutralisé l'ensemble des chaînes de mesure de flux neutronique, privant les opérateurs d'informations essentielles sur la situation du réacteur.

- Quelles modifications ont été entreprises pour préserver les chaînes de mesure de flux neutronique en pareille situation ?
- L'arrêt de tranche programmé a-t-il permis un examen complet des aciers noirs afin de vérifier qu'ils n'ont pas été touchés par l'eau borée ?

FLUAGE DU BÉTON DES ENCEINTES DE CONFINEMENT

Le rapport de l'IPSN sur le vieillissement des centrales nucléaires REP, relève au § V.2.c que « les enceintes de Flamanville, Belleville et Nogent, présentent des cinétiques de fluage² nettement plus importantes que prévu et cette situation pourrait conduire à une perte d'étanchéité en cas d'accident ».

- Quelles sont les origines de ce fluage, quelle en est l'importance (chiffrée) sur les tranches 1 et 2, et quelles sont les mesures prises ou envisagées pour en réduire les effets ?

- Dans ces conditions, à quoi sert le filtre à sable ?

POSSIBILITÉ D'EXCURSION NUCLÉAIRE

L'étude EPS 900 réalisée par l'IPSN révèle la possibilité d'excursion à 180 fois la puissance nominale³, en cas d'introduction intempestive d'une poche d'eau non borée dans le réacteur. L'enceinte de confinement ne résisterait pas à une telle libération d'énergie⁴ ; une enceinte suffisamment résistante est d'ailleurs irréalisable.

- Quelles modifications de l'installation ont déjà été appliquées à Nogent pour réduire le risque, et quelles sont celles envisagées ?

- Quelles sont les modifications envisagées pour les PPI⁵, et préserver les populations dans un rayon de plusieurs centaines de kilomètres ?

CRISE D'ÉBULLITION

Suite à un article publié dans « les défis du CEA » n° 23, nous savons que des études sont menées dans ce domaine. En cas de perte de pressurisation dans le circuit primaire, l'eau se met à bouillir aux endroits les plus chauds, à savoir au contact des gaines de combustible. La vapeur d'eau libérée forme alors un matelas isolant qui limite le refroidissement du combustible, et permet sa montée en température, et éventuellement sa fusion.

- Nous souhaitons obtenir les courbes de montée en température du combustible en fonction du temps et de la perte de pressurisation.

en pression de 5 bars, pas à une onde de choc issue d'une excursion nucléaire. Tchernobyl a libéré de 50 000 à 100 000 MJ (méga joules) lors de la première explosion, et entre 250 000 à 500 000 MJ dans les secondes qui ont suivies, suite à l'explosion d'hydrogène libéré lors de l'excursion. La seule enceinte conçue pour résister à une explosion est celle de Superphénix ; 800 MJ seulement.

⁵ L'accident de référence ayant servi à l'établissement des PPI étant celui de Three Miles Island (USA 1979), fusion thermique partielle du cœur.

MORNE C.L.I.

La première vraie réunion de Commission locale d'information (11 février 1994) tenait lieu de réunion de bilan annuel pour EDF, organisée chaque année à cette époque. Mais, fait notable, de nombreux élus locaux étaient cette fois présents.

Exposé du bilan annuel d'EDF

La réunion a commencé par un exposé du Directeur de la centrale sur l'année écoulée. La production d'électricité à Nogent-sur-Seine a donc atteint 16,3 milliards de kWh, chiffre jamais atteint auparavant. Ce résultat aurait été obtenu par une « maîtrise des durées d'arrêt » pendant les périodes de rechargement (8 à 10 jours de moins que les années précédentes), notamment dans la période de pré-redémarrage. Il y aurait, en bref, une meilleure coordination entre les équipes de maintenance et de conduite.

Le nombre d'incidents a également été présenté comme étant en diminution, bien qu'il y en ait eu deux marquants :

- l'aspersion intempestive du bâtiment réacteur n°1 par de l'eau borée (29 avril 1993), qui a entraîné un arrêt de 9 jours pour nettoyage et contrôle de l'installation

- la fissuration de deux tuyauteries d'eau de réfrigération en eau de Seine (38 jours d'arrêt sur le réacteur n°1, à l'automne 1993)

M. Jeandron a présenté des tableaux montrant une diminution des rejets radioactifs en Seine (ce serait le cas de tout le parc nucléaire français).

Il a également insisté sur le fait que la centrale avait fourni 16 contrats emplois solidarité à des jeunes, dont 4 avaient obtenu une embauche définitive. Trois autres seraient en contrat d'apprentissage (à un niveau bac+2 et bac+4). Tout comme les chiffres de taxes professionnelle et foncière (113 et 28 millions de francs, respectivement), et le souci affiché par EDF de commander des travaux aux entreprises de la région (25 % de 200 millions de francs par an), les chiffres strictement symboliques des embauches ont pour fonction de présenter la centrale comme une installation utile à la région de Nogent.

D'autre part, EDF entretient des liens étroits avec ce qui devrait devenir l'université technologique de Troyes. La centrale de Nogent parainera la première promotion qui sortira dans trois ans. Le but est de faciliter le contact des étudiants avec un milieu « industriel de pointe », et le milieu industriel en général.

La centrale va également étendre à trois établissements scolaires de la région l'expérience de « classe d'éveil » qui avait été organisée en 1991 à Nogent-sur-Seine : une classe de quatrième avait été « rapprochée » de la centrale pendant une semaine (si nous avons bien compris, les enseignements avaient été dispensés dans la centrale elle-même).

Enfin, une convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Troyes a été signée par la centrale (dans le cadre d'une opération de « qualité totale » avec l'industrie de l'Aube). Ce point n'est sans doute pas de grande conséquence, mais il indique un activisme certain de EDF auprès des autres secteurs industriels.

Cet exposé de M. Jeandron s'affichait donc comme un bilan extrêmement satisfait pour l'année écoulée. M. Ancelin, président de la Commission, a proposé à la salle de commencer la discussion.

Critique de ce bilan

C. Boyer, pour le comité Stop-Nogent, a posé diverses questions concernant le fonctionnement de la centrale, pour critiquer l'optimisme du bilan qui venait d'être présenté.

1) Il a tout d'abord contesté le prix annoncé du kWh électronucléaire (22 centimes) et rappelé que les chiffres officiels de EDF parleraient de 24,56 centimes (sans compter 3,8 centimes pour le transport du

courant). 18 % de la production électrique est bien vendue à 22 centimes, mais dans le cadre d'exportations. Cela représente le fonctionnement de 11 réacteurs à perte.

(La réponse de M. Jeandron consiste à dire que le prix de revient est calculé par centrale, et que chacune se voit imputer des dépenses variables, selon l'amortissement, les charges financières, etc.)

2) C. Boyer s'est ensuite étonné que le chiffre des rejets de la centrale fasse état de quantités à peu près égales en Cobalt 58 et en Cobalt 60, alors que les taux mesurés dans les fontaines (par des laboratoires indépendants que nous avons consultés) donnent 5 fois plus de Cobalt 58 que de Cobalt 60. Cela signifie que les problèmes de corrosion sur certaines parties vitales des réacteurs comme les générateurs de vapeur subsistent, même si c'est à un degré moindre qu'autrefois.

M. Jeandron a répondu que les chiffres d'EDF étaient corroborés par les mesures du SCPRI et les mesures effectuées à distance par le CRECEP, que ces rejets sont de toute façon inférieurs aux normes admissibles, etc. Il s'est une nouvelle fois démarqué de l'analyse que nous tirons des comparaisons de taux en Cobalt 58 et Cobalt 60 et de leur évolution. Il a assuré que le remplacement des générateurs de vapeur n'était pas lié à la proportion des Cobalts rejetés, et qu'il existait des méthodes techniques fiables pour évaluer l'état de ces composants de la centrale. Le plus remarquable, à nos yeux, c'est que nous n'avions pas prétendu que la variation des taux entre les différents cobalt rejetés permettait d'évaluer quantitativement l'état des G.V. M. Jeandron a bel et bien répondu à côté de la question.

C. Boyer a d'ailleurs fait remarquer que la Direction de la Sécurité nucléaire ne semblait pas partager la position de EDF sur la question.

M. Ferat, de la DRIRE Champagne Ardennes, a admis qu'il y avait là un débat demeuré à ce jour sans réponse. Il a suggéré qu'il en soit discuté au cours d'une réunion préparée. Le débat entre les techniciens, l'exploitant, la DSIN, Stop-Nogent, et la CRII-RAD, lui paraît loin d'être tranché.

3) C. Boyer est ensuite passé à l'incident d'avril, l'aspersion intempestive survenue dans le réacteur n°1, pour dire que la version fournie par M. Jeandron était quelque peu lénifiante. Il y a eu d'une part perte de mesure du flux neutronique au moment de l'incident (ce qui veut dire que durant la phase d'arrêt, il a fallu piloter le réacteur « dans le noir » et d'autre part action corrosive de l'eau borée ainsi dispersée sur les aciers noirs. Ces deux aspects avaient été passés sous silence dans les jours suivants l'incident par la direction de la centrale, alors que nous lui avions directement demandé la portée de l'incident...

Dans sa réponse, M. Jeandron a contesté notre affirmation disant qu'il y aurait eu de sa part une « non-réponse ».

Il a tenu à rappeler ce qu'il avait déjà dit :

les capteurs neutroniques, situés à l'extérieur de la cuve du réacteur, ont été mouillés lors de l'arrosage intempestif du bâtiment. Cela déclenche par le fait l'arrêt d'urgence. Le réacteur aurait donc été déjà arrêté au moment où il n'y avait plus de mesures.

Une expérimentation sur la tenue de ces capteurs à l'humidité devrait avoir lieu sur un réacteur 1300 MW au cours de l'année 1994. Il a assuré que la conduite dans une telle situation n'avait rien de difficile.

C. Boyer a rappelé que l'avis de l'autorité de sûreté (DSIN) semblait là encore moins lénifiante.

M. Jeandron a continué en disant que ces capteurs mesurent le flux issus des fissions. Lorsque deux d'entre eux sont en défaut, l'arrêt automatique est déclenché. Ce processus est instantané (c'est le temps de chute des barres). Ce qui demande plus de temps, c'est l'évacuation de la chaleur résiduelle. Pour cela il faut mesurer la température et la pression. Mais à ce moment-là, il n'y a plus de flux neutronique.

4) C. Boyer a ensuite abordé les questions écrites que nous avons envoyées pour cette réunion. Il a fait remarquer que celle-ci avait été

convoquée avec moins de deux semaines de délai, alors que le règlement de la commission locale demande d'envoyer ces questions trois semaines à l'avance.

M. Ancelin, président de la CLI, a répondu sur ce point, en reconnaissant qu'il y avait là un défaut d'organisation (il a repris un passage d'une lettre que nous lui avons envoyée...). Et il a déclaré que les deux prochaines réunions de la CLI se tiendraient en juin et en novembre.

5) C. Boyer a demandé qu'une réponse au moins soit apportée sur le fait que deux tiers des opérations de maintenance sur le réacteur n°1 ne semblent pas avoir été réalisées au cours de l'arrêt de tranche du printemps. Cela pourrait avoir un rapport avec la diminution des périodes d'arrêt de tranche. On peut y voir l'indice d'un forcing sur la productivité dans la période actuelle (qui précède des prises de décision sur le renouvellement du parc nucléaire).

C. Jeandron a déclaré ne pas très bien comprendre la question : l'arrêt de tranche suit les programmes d'opération, qui sont communiqués à la DRIRE, et qui ont été respectés. Ils sont établis deux mois avant l'arrêt pour rechargement. Ce délai devrait passer à quatre mois. Il n'y aurait eu aucune réduction du programme de maintenance. Le raccourcissement des temps d'arrêt viendrait d'une meilleure planification des opérations, surtout pour la période des dix derniers jours, qui précède le retour sur le réseau.

C. Boyer a précisé que la question ne mettait pas en cause la direction de la centrale sur ce point, puisque le retard de ces opérations viendrait de problèmes administratifs.

M. Jeandron a considéré que nous voulions parler de programmes de modification et non d'opérations de maintenance proprement dite. Pour cela, les centrales sont regroupées par paliers, et ces programmes sont réalisés par lots. On avait en effet constaté sur les réacteurs 900 MW des modifications isolées finissant par diminuer globalement la sûreté.

Pour les 1300 MW, Cattenom 3 a été le premier réacteur (en 1993) à effectuer un lot complet de modifications prévues à la suite de plusieurs années de retour d'expérience. L'efficacité doit en être testée. 200 modifications sont à intégrer sur chaque réacteur.

Le « retour d'expérience » de cette opération sera faite au niveau du parc nucléaire. Les travaux doivent être réalisés sur trois ans.

4 réacteurs 1300 MW en 1994, 5 en 1995, 1 en 1996 (ils sont tous du palier P'4).

En 1993, il n'y a eu aucune modification de réalisée à Nogent (on ne pourrait donc pas dire que les deux tiers n'ont pas été réalisées...).

M. Ferat, de la DRIRE Champagne Ardennes, a expliqué qu'il y avait trois catégories de travaux :

- sur les turbines (cela n'a aucun rapport avec la sûreté puisque ce n'est pas la partie nucléaire), mais cela peut amener de longs temps d'arrêt

- les opérations de maintenance (il a confirmé ce qu'avait dit M. Jeandron : elles sont définies à 95 % au niveau central par EDF et la DSIN, pour élaborer des programmes de maintenance, dont les travaux s'étalent sur dix ans)

- les modifications (M. Jeandron en a rappelé la philosophie)

Dans tous les cas, la priorité est de faire bien, pas vite. On évite la précipitation.

Perspectives d'activité de la CLI

M. Ancelin est revenu sur la réunion de novembre, organisée pour les enseignants et les directeurs d'école. Il a estimé que la réunion n'avait pas été très bien comprise au moment de sa mise en forme, qu'il n'y avait notamment pas assez d'intervenants, et qu'il faudra d'autres réunions pour toucher davantage d'enseignants. L'idée serait d'inclu-

re cette action dans le cadre de la formation professionnelle.

Cette idée nous paraît pernicieuse : il n'y aura plus moyen d'apporter une contradiction à l'information EDF dans ce cadre.

- la CLI entend engager une autre action, en direction des maires des communes concernées par le PPI (dès 1994), avec EDF et la DRIRE. Le problème de l'information se révèle en effet assez considérable.

(Il semble en fait que ce soient les maires des communes environnantes qui aient demandé à être mieux informé du fonctionnement de la CLI).

- la réunion destinée aux médecins et au monde de la santé serait repoussée à la fin de 1994 ou au début de 1995 (là encore, il nous apparaît que le problème d'une information contradictoire se pose)

- enfin, une visite de la CLI de Nogent au réacteur Phébus de Cadarache est envisagée (c'est l'installation où l'on expérimente des situations de fusion de cœur nucléaire)

M. Ferat, de la DRIRE, a précisé qu'il fallait dès maintenant réfléchir aux thèmes pour 1995 et il a incité les membres de la commission à faire des demandes.

La visite de 1995 à Phébus se comprend dans la mesure où il s'agit d'une installation de recherche où l'on étudie les accidents de fusion dans les réacteurs à eau pressurisée.

M. Ancelin a annoncé son intention de créer un magazine d'information de la CLI, à l'image de la *Lettre de Civaux* et de *Golfech Magazine*. Il envisage de demander au président du conseil général de l'Aube, qui avait offert son soutien de principe, que ses services prennent en charge l'impression de ce magazine. Il faudra créer un comité de rédaction de 4 ou 5 personnes.

Stop-Nogent a tenu à rappeler qu'il n'y avait de véritable information que contradictoire. Et qu'en conséquence toute « action d'information » nécessite que cette contradiction y apparaisse. Si les réunions annoncées ne devaient pas respecter cette condition élémentaire, le but d'information ne serait pas satisfait.

M. Ancelin s'est contenté d'une réponse évasive.

SOUTIEN À L'ACTION ANTINUCLÉAIRE DE CIVAUX

CHARD.

10 cartes :55 F
50 cartes :160 F
25 cartes :110 F
100 cartes :220 F
Port inclus.
Commandes à :
Planète État d'Alerte
BP 311
47008 AGEN Cedex

Pour plus d'infos sur le procès, (voir édito) :
Planète État d'Alerte,
Stop-Civaux
(Le pois tout vert route Bonneuil Matours 86000 POITIERS), ou
Greenpeace
(28, rue des Petites Ecuries 75010 PARIS).

En achetant cette carte vous aiderez les occupants des grues de Civaux à payer les frais du procès.
Merci pour eux...

EDFElectricité
de France**Centre National d'Équipement Thermique**Echelon d'ingénierie du Parc en Exploitation
de Nogent-sur-SeineE.D.F. - C.I.G.
PROJET 1300
140 Avenue Viton
B.P. 500
13401 - MARSEILLE CEDEX 09

N / REF : D. CHAVENTON/SA ☎ 3405

V / REF

OBJET

Dossiers d'interventions
programmés en 1993

NOGENT-SUR-SEINE, LE

08 AVR. 1993

En réunion du 16 mars 1993 à laquelle participaient le CNPE NOGENT, l'UTO, le CIG/DPR, le CNET/DPR, sur 65 dossiers prévus dans la programmation nationale du Lot PIS, seuls 20 dossiers ont été retenus suite à l'absence de BPA.

La charge de travail d'un Echelon IPE, dont les dernières réserves de site sont soldées, repose essentiellement sur le nombre de dossiers de modification programmés pour une année. Ne pas respecter cette programmation, ne pas sortir les dossiers d'intervention en temps voulu (4 mois avant l'arrêt), c'est remettre en cause l'existence même d'un Echelon IPE.

D'ores et déjà un certain nombre de contrôleurs seront sans travail dans le courant de l'année. Nous souhaiterions que soit pris en compte ce critère de charge des Equipes Communes dans le choix qui est fait du programme de réalisation des fiches de modification.

En ce qui concerne le Lot 93, le volume de ce lot nous laisse supposer qu'il ne sera pas possible de le réaliser dans les délais impartis si nous ne pouvons anticiper la partie réalisable hors arrêt dès l'année 94. Notre inquiétude est encore plus grande au vu de toutes les modifications programmées en 93 puis 94 qui ne pouvant être réalisées faute de dossier, seront à réaliser en même temps que le Lot 93.

Nous pensons que les problèmes rencontrés pour les arrêts 93 sur le site de NOGENT risquent d'être connus rapidement sur d'autres sites à deux tranches.

En conclusion, l'analyse que nous faisons de la situation est la suivante :

1°) Le programme de l'arrêt est devenu extrêmement faible.

2°) Cette situation n'a été mise en évidence qu'à J0-2 mois ce qui est beaucoup trop tard pour une organisation correcte du travail.

... / ...

Il nous semble donc nécessaire d'agir sur deux plans :

1°) Le court terme : nous lançons une analyse pour laquelle nous souhaitons le concours de CIG/PROJET 1300, CNET, CNPE pour voir s'il n'est pas encore possible de réintégrer des dossiers dans le programme 1993.

2°) Le moyen terme : la constatation n° 2 nous semble avoir une origine d'ordre structurel et nous souhaitons que le PROJET 1300 se saisisse du problème.

Nous restons à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements complémentaires utiles à la compréhension de la situation.

P.J.: Liste DI au 01/93 (65 environ)
Liste DI réalisés au 03/93 (24 environ)

Copie: CNET/DPR

Le Chef d'Échelon IPE



P. TAILLANDIER

Page précédente et ci-dessus, reproduction du document EDF dans lequel on voit que la maintenance souffre de graves manquements.

ABSENCE DE RÉPONSE

Six semaines après la séance de Commission locale d'Information, nous n'avions pas reçu de réponse de la part d'EDF sur cette question des retards de maintenance. Mais comme la Direction de la Sécurité des Installations nucléaires nous avait enfin confirmé l'exactitude de ce que nous avions avancé, nous avons publié un nouveau communiqué de presse, accompagné du document ci-dessus. Cette fois, l'information a été largement reprise dans la presse régionale. Un « avant-projet de réponse » nous est finalement parvenu au bout de deux mois (il est daté du 12 avril). Mais, comme l'indique son étrange intitulé, il ne s'agit pas d'une véritable réponse.

Sans vouloir infliger à nos lecteurs tous les méandres d'affirmations inexactes ou à côté des questions posées, on peut retenir les points suivants :

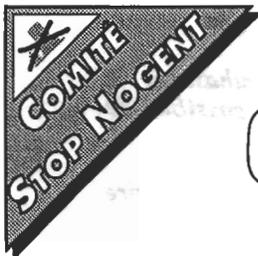
- la définition de la politique de maintenance relève de la direction générale d'EDF et non de la direction de la centrale de Nogent, la réponse aurait donc dû émaner de la première...
- EDF ne dit pas quel est le mode de gestion de combustible pratiqué actuellement à Nogent et sur le parc 1300 MW
- EDF s'abstient également de répondre à notre question sur l'éventuel enfoncement de parties de la centrale en d'autres points que celui du circuit d'eau brute secourue (incident de l'automne 1993)
- EDF minimise l'incident d'avril 1993 en expliquant que l'eau borée de l'aspersion intempestive du bâtiment réacteur 1

n'est pas si acide : elle serait utilisée en ophtalmologie. Mais c'est oublier que les « aciers noirs » (métal de la cuve et des tuyauteries) sont très sensibles à ce type de produit

- le fluage du béton de l'enceinte de confinement est déclaré « phénomène naturel », mais il a dépassé les proportions attendues puisque les services de l'IPSN (Institut de Protection et de Sécurité nucléaire) ont jugé utile d'en souligner l'importance. - devant le risque d'emballement de la réaction nucléaire, on nous répond que s'il y a « excursion de puissance », ce sera pendant un temps si court que cela n'aura guère d'importance ! Un document diffusé par la CFDT le 8 octobre 1990, rédigé d'après l'étude probabiliste de sûreté réalisée par l'IPSN pour les réacteurs 900 MW, affirmait qu'un emballement du réacteur était possible, jusqu'à explosion (à la suite de l'apparition d'une poche d'eau pure dans le cœur).

- EDF évite enfin de répondre avec précision sur le risque d'une « crise d'ébullition » dans le cœur. Toute dépressurisation du cœur (rupture d'une tuyauterie, éjection d'une barre de contrôle, etc.) entraînerait l'ébullition à proximité des gaines de combustible. La vapeur d'eau à haute température libérerait, au contact des gaines du combustible, de l'hydrogène, d'où le risque d'une sérieuse explosion dans le cœur...

Bref, cette « non-réponse » confirme la régression significative de la prétendue « transparence » dont EDF nous parle depuis des années.



Et si le nucléaire n'était pas une fatalité ?



« Nous faisons tout ce que nous pouvons pour prévenir l'accident grave, nous espérons ne pas en avoir, mais nous ne pouvons pas garantir qu'il ne se produira pas. On ne peut exclure que dans les dix ou vingt ans à venir un accident civil grave se produise dans l'une de nos installations ».

Déclaration de l'Inspecteur Général pour la Sécurité et la Sécurité Nucléaire, Direction Générale de l'E.D.F. (Mars 1983).

UNE URGENGE : SORTIR DU NUCLÉAIRE

LE NUCLÉAIRE : DES PROMESSES NON TENUES

QUAND E.D.F. arrive dans une région pour y installer une centrale nucléaire, elle promet des infrastructures, des financements, des emplois, etc. Mais la réalité est évidemment beaucoup moins alléchante. Les nouvelles infrastructures routières sont établies en fonction de la centrale, la palette n'est versée que dans la mesure où l'installation fonctionne et les emplois locaux sont, une fois passé le temps de construction, peu nombreux voire dangereux.

ET LE PLUS IMPORTANT EST NATURELLEMENT PASSÉ SOUS SILENCE

Les risques d'accidents, autrefois déclarés nuls, s'avèrent aujourd'hui réels. Un accident même mineur dans une centrale nucléaire peut dégager des nuages et des liquides radioactifs dont l'effet n'est pas négligeable pour ceux qui habitent aux alentours. La gestion à long terme du site n'a pas été prévue non plus : après trente ou quarante ans, la commune aura sur son sol une installation contaminée pour des décennies, qui ne pourra être démantelée rapidement, et qui apportera une réputation fort peu enviable à la région.

L'implantation d'une installation nucléaire se fait donc toujours aux dépens de la santé et de la sécurité des populations locales futures. La propagande pro-nucléaire ne peut masquer ces vérités que dans les premières années d'existence d'une centrale. E.D.F. a dû revoir à la hausse ses calculs sur la probabilité d'un accident grave. Si on suit ces calculs récents, il semble que chaque réacteur de Nogent a quatorze fois plus de chances de connaître une catastrophe que chaque Nogentais de gagner le gros lot du loto !

Il faut sortir de cette impasse avant le désastre !

Supplément à La Lettre d'Information du Comité Stop Nogent-sur-Seine, n° 62 - Directeur de publication : Guy Fargette - CPPAP n° AS 71349 - ISSN 0995-6572 - Maquette : Stop Nogent - Imprimerie : Célia Copie -

COMITÉ STOP NOGENT-SUR-SEINE - B.P. 245 - 75227 PARIS CEDEX 05

Le comité Stop-Nogent a diffusé pour sa réunion du 23 avril 1994 un nouveau tract d'information de quatre pages dans le Nogentais, en collaboration avec *Provins-Ecologie*. Sa première page figure ci-contre.

On peut nous en commander des exemplaires aux tarifs suivants :

- 1 ex. : 3,50 F, port compris
- de 2 à 5 : 1 F l'unité + 4 F de port
- de 6 à 10 : 1 F l'unité + 10 F de port
- de 11 à 20 : 1 F l'unité + 15 F de port
- de 21 à 50 : 1 F l'unité + 20 F de port

ADHÉSION,
MODE
D'EMPLOI...



B.P. 245 - 75227 PARIS CEDEX 05

Bulletin
d'adhésion
& d'abonnement

NOM: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

Code postal: _____ VILLE: _____

Adhésion: 50 F Abonnement à " La Lettre d'information du Comité Stop Nogent-sur-Seine "
(1 an) : 50 F (Gratuit pour les étudiants et les chômeurs adhérents du Comité).

Don pour le Comité _____ F Don pour le contrôle de la radioactivité _____ F
Chèques à l'ordre de: " Comité Stop Nogent ".

« La lettre d'information du Comité Stop Nogent-sur-Seine » - Directeur de publication : Guy Fargette - CPPAP n° AS 71349

Abonnement : 1 an/5 n° : 50 F - Maquette : Stop Nogent - Imprimerie : Célia Copie.

COMITÉ STOP NOGENT B.P. 245 - 75227 PARIS Cedex 05

☎ 45 45 01 37 (répondeur) - Adhésion : 50 F/an minimum.

Réunions les 1^{er} et 3^e jeudis du mois à 19 h 30 à l'AEPP 46, rue de Vaugirard PARIS 6^e - M° Luxembourg